

Q. DIVERSES  
AFFAIRE N° 23/4

O B J E T : Végétalisation du Front de Mer.

**LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous n'êtes pas sans savoir que la végétalisation du Front de Mer fait partie des principales préoccupations de la Municipalité de Saint-Denis.

A ce titre, il a été demandé au Cabinet Baravian de mener à bien une étude sur le littoral allant du Barachois à la Jamaïque.

Le coût de cette étude générale peut-être financé à 50 % par le Ministère de l'Environnement au titre de l'année 1981.

Par ailleurs afin de pouvoir lancer dès 1982 une 1 ère tranche de travaux qui irait du Cimetière de l'Est à la Bibliothèque de prêt, il a également été commandé au Cabinet Baravian une étude de détail de cette zone - cette étude comme la précédente pourra être financée à 50 % par le Ministère de l'Environnement au titre de l'année 1981.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs de m'autoriser à solliciter du Ministère de l'Environnement.

- une subvention de 50 % pour l'étude générale.
- une subvention de 50 % pour l'étude de détail de la 1 ère tranche de réalisation.

LE MAIRE - Nous avons commencé à aménager la partie la plus facile du front de mer, c'est-à-dire celle située complètement à l'ouest. Maintenant, nous aménageons l'autre partie.

M. DE BALBINE - N'y avait-il pas un projet près du "Méridien" ?

LE MAIRE - Il y a eu un concours général, en effet, dans lequel est compris un projet d'aquarium entre autres près du Méridien, mais il n'a pas encore été mis en pratique, car ce n'est pas le plus urgent.

Nous avons pensé préférable de s'occuper de l'aspect esthétique et agréable des terrains d'abord.

M. QUENTIN, lauréat du concours, n'avait donné que des grandes lignes d'idées, et tout en les respectant, nous passons maintenant à la phase pratique détaillée, en commençant bien sûr par ce qui est le plus facile.

M. CADET - Est-il possible de mettre deux points lumineux à l'entrée de la ville

LE MAIRE - Oui, c'est possible.

M. DUPUIS - Quel est le coût de l'étude générale et de l'étude de détail ?

M. DUPONT - La totalité des travaux finis est estimée à une somme de 5 000 000 environ. L'étude générale représente un pourcentage de 1 ½ à 2 % du montant total des travaux, c'est-à-dire environ 100 000 F. Ensuite, lorsque les tranches annuelles précises sortiront, il y aura les honoraires d'architecte...

M. GERARD Marc - Je trouve invraisemblable qu'il faille recourir aux services d'un architecte pour planter des arbres !

Mme ROCHE - Je tiens à vous faire remarquer qu'à l'occasion des Florales, un aménagement sommaire sur le Barachois avait été fait. Depuis, tout a été démoli par les différents services de la ville en 4 ou 5 fois sans aucune coordination entre les services.

Je me refuse à cautionner aujourd'hui l'étude faite à ce sujet tant qu'il n'y aura pas de concertation.

M. CADET - On parle énormément d'espaces verts. A l'entrée du chemin vers la montagne est situé un terrain public gazonné qui, apparemment, n'est jamais arrosé. Bien qu'il ne soit pas du domaine communal, il me semble que la mairie pourra tout de même entretenir cet espace vert pour qu'il ne soit pas laissé à l'abandon.

Mme ROCHE - Il n'y a pas de point d'eau sur place. Ce n'était donc pas la peine de planter pour laisser les plantations ensuite se dessécher.

M. GERARD Marc - Je tiens à vous rappeler ce que nous a coûté l'espace vert sur la voie nouvelle. Il nous est revenu très cher pour un piètre résultat. Nous aurions demandé à notre service des espaces verts de s'en occuper, le résultat aurait été sûrement plus satisfaisant pour un coût moins onéreux.

J'estime qu'il n'est pas utile de faire des études toutes les fois qu'il faudra planter des arbres.

LE MAIRE - En contrepartie, je vous réponds :

- Depuis combien de temps les travaux du chemin du cimetière à Ste Clotilde ont commencé ? Depuis plus de deux mois.
- Depuis combien de temps durent ceux du jardin de la rue d'Après et autres ?

Je veux dire par là que notre service des espaces verts travaille bien plus lentement et longtemps.

Dr GERARD - Ce n'est pas une étude qui changera le problème.

LE MAIRE - Non, bien sûr. C'est pour vous dire justement que ce n'est pas aussi facile qu'on le croit.

Mme ROCHE - Le service des espaces verts est très restreint dans ses activités par le fait qu'il comporte des employés handicapés qui ne peuvent donc pas travailler comme il le faudrait.

Le nombre des espaces verts augmentent dans la commune, j'en suis ravi, mais le personnel ne suit pas malheureusement.

LE MAIRE - J'ai dit que le personnel travaillait lentement, je reconnais aussi qu'il travaille bien.

M. CADET - Lors de la réception du court de tennis du Barachois, j'avais attiré l'attention des techniciens présents sur l'abandon du passage entre la piscine et le court de tennis. Je souhaiterais que des travaux d'aménagement soient effectués le plus rapidement possible pour ne pas nuire davantage à cet environnement.

M. CHANE-KUNE - Puisque nous avons à présent des délégués en centre ville, il faut vous adresser à M. Jean-Marie DUPUIS, responsable de ce secteur.

M. CADET - Je réitère donc ma demande à mon collègue.

M. DUPUIS - Je ne me réjouis pas de cette demande, car j'avais, à l'époque, déjà signalé ce problème.

LE MAIRE - A l'époque, d'autres travaux étaient plus urgents. Pour en revenir à l'affaire qui nous préoccupe, que décidez-vous ?

M. BOURHIS - Ne pourrait-on confier ces travaux à l'équipe des espaces verts ?

LE MAIRE - Je peux vous affirmer que non, étant donné qu'elle est déjà débordée actuellement.

Ces travaux peuvent être réalisés sans étude aussi ; tout dépend de ce que nous désirons faire.

Je vous demande cette solution uniquement pour la subvention que nous obtiendrons

M. BOYER E. - Je lis que cette étude a déjà été commandée au cabinet BARAVIAN

LE MAIRE - Je propose de retirer cette affaire pour une étude complémentaire par la commission des travaux.

x

///  
A L'UNANIMITE, le conseil municipal décide de retirer cette affaire de l'ordre du jour pour une étude complémentaire.

---

LE MAIRE - Je ne suis là que depuis 14 ans. Ce qui a été fait avant ne relève pas de ma responsabilité. Si, au cours de mon mandat, nous avons dû "toucher" à l'étanchéité du toit, c'était pour le maintenir dans son état.

Vous avez l'air d'être des omniscients : quel que soit le problème qui se présente devant vous, vous avez toujours la solution idéale.

M. CADET - Qu'est-ce qui empêche de faire la toiture de cette mairie en cuivre ?

M. GERARD Marc - Il est étonnant que l'architecte en chef des monuments historiques propose une toiture de cuivre alors qu'à la Réunion nous ne l'avons jamais expérimentée. Par ailleurs, j'ai vu des alambics en cuivre abandonnés à Tromelin en bon état de conservation depuis 20 ans.

LE MAIRE - M. OUDIN s'est entretenu avec moi ce matin dans mon bureau, c'est la raison pour laquelle j'ai tenu à faire passer ce rapport ce soir. Je reconnais donc que je vous prends un peu au dépourvu.

M. GERARD Marc - Vu l'état de la mairie, je suis d'avis avec M. le Maire qu'il faut absolument entreprendre quelque chose d'urgence.

M. DUPUIS - Si je comprends bien, si nous n'acceptons pas le projet de cet architecte, nous n'obtenons pas de subvention.

Dr GERARD - Nous pouvons toujours avoir recours au Ministère.

LE MAIRE - Traiter avec le ministère ou cet architecte revient au même, car il représente le ministère avec pouvoir de décision.

Nous avons demandé le classement de cette mairie en monument historique avec les charges et les avantages qu'il comporte. En conséquence, le côté technique de l'affaire nous échappe, il faut le reconnaître.

M. CADET - Est-il prévu une garantie ?

LE MAIRE - Oui, bien sûr.

M. BOYER E. - J'ai l'impression qu'à partir du moment où l'on sait que l'on peut avoir une subvention, l'on se sent obligé de l'accepter quel que soit le prix des travaux proposés. C'est assez gênant.

LE MAIRE - Dans le cas présent, ce n'est pas n'importe quel prix, puisque nous